

1586 : le Démantèlement de Montaigu et de son château

(© Montaigu en Vendée)

L'année 1586 fut une année catastrophique pour Montaigu dont les défenses de la ville et du château furent, cette année-là, démantelées, mettant fin au rôle défensif qui avait été à son origine et qui s'était perpétué durant plus d'un demi-millénaire. Les guerres de Religion (1562-1598) avaient été fatales, ainsi qu'il est décrit dans "*Montaigu dans les violences et les calculs des Guerres de Religion*", autre "*événements politiques & historiques*" de la fiche sur Montaigu du *Dictionnaire historique des communes* des Archives départementales de la Vendée. Quatre cent trente ans plus tard, les restes subsistant du démantèlement du château de Montaigu en 1586, disparaissent un peu plus chaque jour.

"*Le démantèlement de Montaigu en 1586*" est aujourd'hui connu essentiellement par l'article portant ce titre, écrit dans la *Revue du Bas-Poitou* en 1910 (p. 47 à 59), par Alain de Goué. Celui-ci, historien et généalogiste né en 1879, habitait à la Chabotterie de Saint-Sulpice-le-Verdon. Il était le descendant d'une famille protestante venu s'installer en Bas-Poitou au XVI^e siècle. Sous la Révolution elle a participé aux combats contre les troupes républicaines venues écraser les insurgés vendéens. Entre autres ouvrages, il a été le principal auteur des *Chroniques paroissiales du canton de Rocheservière*, parues en 1911. Il mourut au combat le 8 octobre 1918 à Orfeuill, dans les Ardennes. Cet article, non seulement renseigne sur un épisode des guerres de Religion, mais il est aussi le seul document donnant une description du château de Montaigu avant sa ruine en 1586.

Dans cet article, Alain de Goué rappelle la (re-)découverte d'anciens vestiges du château de Montaigu d'avant 1586, signalée dans la *Revue du Bas-Poitou* de 1909 (p. 348). En quelques lignes celle-ci informait que : "*Ces jours derniers, en creusant une tranchée dans l'esplanade du vieux château de Montaigu, on a découvert, à quelques centimètres du sol, une voûte que la pioche n'a pu que très difficilement entamer. Cette voûte recouvrait une chambre d'environ 8 mètres carrés, dont le plancher a disparu, et à laquelle on accédait autrefois par un couloir, aussi voûté, de 2,70 m de longueur. A l'extrémité opposée de ce couloir, on trouve un escalier dont la prolongation inférieure doit conduire à deux belles chambres explorées il y a une vingtaine d'années. Tout cela faisait partie de la défense souterraine de la porte principale du château. Au reste, le sol de l'esplanade recèle des constructions analogues, servitudes souterraines utilisées pour loger les hommes d'armes, ou mettre à l'abri les provisions de bouche et les munitions*".

La base de l'article de 1910 d'Alain de Goué, est un titre dont une copie était conservée aux archives de la Chabotterie. Son point fort est le "*Procès-verbal de visite*" du 21 novembre 1586, une visite qui avait pour but de faire un état des lieux du château de Montaigu et de confirmer que l'œuvre de destruction avait bien été accomplie. On y voit les visiteurs faire le tour du château en partant des ouvrages qui en protégeaient l'entrée et, suivant le sens inverse des aiguilles d'une montre, en énumérer les différents éléments et leur état de destruction.

Le *Dictionnaire toponymique de la Vendée* contient une douzaine de notices portant sur le château de Montaigu et ses fortifications, avec dans chacune d'elles une description illustrée.

Ci-dessous, l'intégralité de cet article, complété par quelques illustrations et des sous-titres destinés à en faciliter la lecture :

De récents coups de pioche ont fait découvrir dans le sol de l'esplanade du vieux château de Montaigu, près de l'ancienne porte principale, des chambres souterraines qui servaient, dit-on, à loger les hommes d'armes ou à mettre à l'abri les provisions de bouches et les munitions.

Cette nouvelle que transmettait à ses lecteurs la Revue du Bas-Poitou, dans sa dernière chronique, m'a remis à la mémoire un titre dont je conserve une copie aux archives de la Chabotterie, et qui me paraît avoir quelque intérêt pour l'histoire des Guerres de Religion dans le Poitou et pour celle de Montaigu en particulier. Il a trait au démantèlement de ce château, qu'il fallut renouveler par trois fois pour en faire disparaître à jamais les fortifications qui le rendaient jusqu'alors une place militaire de premier ordre.

Présentation du cadre et du contexte du démantèlement du château de Montaigu

Montaigu, en effet, par sa situation géographique qui commandait aux marches poitevines et bretonnes, et par sa position topographique bien faite pour servir d'assise à un château-fort dont on ne pouvait se rendre maître que par la surprise, la trahison ou la famine, devait nécessairement pendant les guerres être convoité par les belligérants.

Les Anglais avaient eu un des leurs, le sire de Harpedenne, comme seigneur de ce lieu pendant leur occupation, du Poitou ; le méfiant roi Louis XI, qu'inquiétait le voisinage de la Bretagne alors indépendante, dont les ducs étaient si turbulents, avait tenu, en 1473, à s'en rendre le propre acquéreur. Aussi quand éclatèrent les guerres de religion, le château de Montaigu, considéré à juste titre comme un boulevard pour chacun des partis, fut peut-être de tous ceux du Poitou celui qui eut à supporter le plus grand nombre de sièges. Toutefois si la proximité de la Bretagne où dominait le catholicisme mettait Montaigu à la merci d'un hardi coup de main de la Ligue, la noblesse de la contrée, guerrière de tempérament et alors presque entièrement calviniste, assurait en quelque sorte la possession de cette ville au parti protestant.

Il fut donc très politique de la part des ambassadeurs de François de Valois, duc d'Anjou, frère du roi, traitant au nom des catholiques avec les envoyés du roi de Navarre et des huguenots, d'exiger par une des clauses arrêtées au Fleix, en Périgord le 26 novembre 1580, que le château de Montaigu ne serait remis à ses propriétaires légitimes, les de La Trémoille, qu'après en avoir fait raser toutes les fortifications. Il n'était pas douteux en agissant ainsi, que si jamais Montaigu retombait entre les mains des calvinistes, ceux-ci ne pourraient plus opposer une résistance comme celle qu'ils venaient de faire aux vains efforts de Rouault du Landreau¹ et du comte du Lude², quelques semaines auparavant.

Le 27 janvier 1581, le duc d'Anjou mandait à M. de Tilly³, gouverneur d'Anjou, d'aller prendre possession de la place, et de procéder, de concert avec le comte de Lude, au démantèlement du château de la ville.

Tilly n'était pas très flatté de la besogne, s'il faut en croire la lettre qu'il écrivait le 12 février 1581 à la dame de Montaigu, Jeanne de Montmorency, duchesse douairière de la Trémoille et de Thouars lui annonçant qu'il a "commission de son Altesse, laquelle me fait commandement très exprès m'acheminer à Montaigu, pour recevoir la place des mains du sieur de la Boullaye⁴ ou du sieur de Saint-Étienne⁵ pour ne partir du dit lieu jusqu'à ce qu'elle soit du tout démantelée et ruinée. J'eus bien désiré, ajoute-t-il, cette commission tomber es mains d'un autre que de moy car je ne fis oncques voyage plus à regret".

Du reste il ne se pressait guère, et dans la nuit du 18 au 19 avril, il recevait un nouveau courrier de son prince lui réitérant l'ordre de démanteler immédiatement Montaigu. Impossible de différer cette fois, et il informait aussitôt la duchesse de cette triste nouvelle.

Néanmoins le travail traîna en longueur pendant quelques mois. Les ingénieurs nécessaires à diriger les travaux de destruction d'un semblable appareil militaire manquaient, et M. de la Frézelière⁶ écrivait, le 1^{er} août 1581, aux autorités nantaises, les priant de "faire provision de quelque bon ingénieur, par le moyen duquel nous puissions d'autant plus avancer à cette ruine.". "Nous y travaillons tant que nous pouvons", mandait Tilly dans une lettre datée de Montaigu, le 3 août suivant, mais il disait également les équipes peu nombreuses et la nécessité de secours en hommes et en argent

¹ Charles Rouault († 1590), chevalier, seigneur du Landreau, de Bournezeau, etc., l'un des chefs catholiques en Poitou après qu'il eut abjuré le protestantisme.

² Guy de Daillon, comte du Lude, chevalier des Ordres du roi, sénéchal d'Anjou et gouverneur du Poitou, mort en 1585.

³ Charles du Bourget, chevalier, seigneur de Tilly, nommé gouverneur de l'Anjou en 1576, mourut d'une chute qu'il fit en revenant de Montaigu, où sa présence n'était plus nécessaire depuis la grâce du roi. On lui fit à Angers de magnifiques funérailles, le 4 décembre 1581.

⁴ Charles Eschalard, seigneur de la Boullaye, chevalier de l'Ordre, gouverneur du Bas-Poitou de 1587 jusqu'à sa mort en 1594.

⁵ Guy de La Lande de Machecoul, chevalier, seigneur de Saint-Étienne-Mer-Morte, un des chefs protestants de la contrée.

⁶ Philippe Frézeau, seigneur de la Frézelière, chevalier de l'Ordre du roi, capitaine de Niort, lieutenant du roi en Poitou, mort en 1590.

pour achever l'œuvre commencée.

Bref, le démantèlement n'avancait pas, et si M. de Tilly ne mettait peut-être pas tout l'entrain qu'eut désiré le parti de la Ligue, du moins de son côté Madame de la Trémoille ne restait pas un instant inactive. Elle usait de toute son influence pour arrêter les effets des ordres du roi et du duc d'Anjou, si contraires à ses intérêts, et ses intrigues, habilement menées, se trouvaient bientôt couronnées de succès.

De Paris, le 4 octobre 1581, le sieur Michel de la Garnison⁷ en donnait la nouvelle au maire et échevins de la ville de Nantes en ces termes : "Monsieur le duc de Joyeuse a empêché le démantèlement de la dite place pour l'alliance qu'on dit qu'il a avec Madame de la Trémouille ce qui a été cause de la dépêche qui en a été ce jourd'hui celle des commissions pour cet effet". Le 3 décembre, Madame de la Trémoille en faisait part également à la ville de Nantes, et le roi lui-même, le 31 janvier 1582, adressait à M. de la Frézelière un billet ainsi conçu : "Je trouve bon que ma cousine de la Trémouille fasse réparer son château de Montaigu sur l'avis que vous m'avez donné par vos lettres du XVIII^e de ce mois, à la charge qu'on ne touchera que au dit château"⁸. Il était pourtant convenu que le gouvernement de la ville et du château ne serait laissé qu'à un gentilhomme catholique, agréé par le roi.



Albert de Gondi (1522-1602), le maréchal de Retz, qui poussa obstinément au démantèlement de Montaigu ; gouverneur depuis 1578 des ville et château de Nantes, il avait été directement confronté jusqu'aux portes de sa ville aux exactions des huguenots basés à Montaigu.

(peinture sur bois de Jean Decourt, musée Condé, Chantilly).

Jeanne de Montmorency (1528-1596) qui tenta vainement de s'opposer au démantèlement de Montaigu ; elle avait épousé en 1545 Louis III de La Trémoille (1522-1577) et était ainsi devenue

*dame de Montaigu, duchesse de Thouars, princesse de Talmont...
(dessin vers 1550 de François Clouet, musée Condé, Chantilly).*

A peine en possession de Montaigu, la riche et puissante duchesse n'eut d'autres soucis que de relever son château de ses ruines. La paix momentanée dont jouissait la France favorisait ses projets, et pendant trois ans les meilleurs ouvriers du royaume auxquels vinrent s'adjoindre ses bas-vassaux réparèrent les fortifications, ajoutèrent de nouvelles défenses, embellirent l'intérieur du logis seigneurial. Meublé tout à neuf, approvisionné d'une grande quantité de munitions de guerre, l'artillerie renouvelée et considérablement augmentée, le château de Montaigu devint plus fortifié qu'il n'avait jamais été.

C'est à cette époque, sous le gouvernement du capitaine de Geay⁹, arrivé à Montaigu au commencement de l'année 1584, que le château entièrement restauré se montra, semble-t-il, dans son aspect le plus imposant.

⁷ Louis Michel, écuyer, seigneur de la Garnison ; il fut procureur syndic des États de la Ligue à Vannes en 1592.

⁸ Ces divers détails, extraits du Chartier de Thouars et des Archives de la Ville de Nantes, dont M. Dugast-Matifeux avait relevé les pièces intéressantes à Montaigu (Bib. de Nantes, coll. D. M. 203), nous ont paru d'autant plus nécessaires à citer que de nombreux historiens ont assigné au démantèlement total de Montaigu la date de 1580-1581, alors qu'il ne fut que très partiel, et que, s'ils ont parfois parlé de celui de 1586, ils l'ont considéré sans importance.

⁹ René Grossin, écuyer, seigneur de Geay.

Cet éclat devait être bien éphémère.

Ordre de destruction donné à Cambout

La paix qui durait depuis bientôt cinq ans pesait lourdement déjà sur deux partis. Les hostilités avaient été reprises, et M^{me} de la Trémoille, très suspectée non sans raison, de favoriser la cause protestante¹⁰, était retenue quasi-prisonnière à Poitiers. Montaignu restait toujours comme une menace pour les catholiques de Bretagne, et le roi voulant en finir avec cette place donnait enfin, le 27 juillet 1586, au sieur du Cambout¹¹, de détruire de fond en comble le château.

Cambout était bien l'homme à mener promptement semblable besogne. A peine avait-il reçu ses lettres de commission, qu'il se rendait sur-le-champ à Montaignu, suivi bientôt des meilleurs ingénieurs de Nantes et d'une véritable armée de pionniers, de maçons et de charpentiers. Le 6 août 1586, jour de son arrivée, M. de Geay lui remettait le commandement de la place, et onze jours après, le 17 août, le premier coup de pioche était donné.

Plus de ménagements cette fois comme du temps de M. de Tilly. Le démantèlement, opéré avec une activité sans pareille, fut général, et le 4 octobre suivant, M. du Cambout pouvait quitter Montaignu, fier de son œuvre de destruction, car ses ordres n'avaient été que trop scrupuleusement exécutés.

La dame de la Trémoille n'était pas sans protester hautement contre la ruine de son château, qu'elle avait pris tant à cœur de reconstruire si peu de temps auparavant, et, pour servir en temps et lieu opportun, elle faisait procéder à la visite de ces lieux dévastés, le 21 novembre 1586.

Ce procès-verbal de visite mérite bien d'être reproduit in-extenso. Il donne peut-être la meilleure description qui ait jamais été faite de l'ancien château de Montaignu, et c'est surtout à ce point de vue que j'ai envisagé sa publication. Nous n'avons, hélas ! aucune vue, aucun croquis, aucun plan même de ce superbe édifice. Les ruines actuelles ne nous en donnent qu'une bien faible idée ; le plan cadastral dressé en 1814 n'apporte aucun renseignement nouveau, et nous ne saurions rien du fier donjon qui dominait toute la contrée, si certains terrassements opérés sur l'esplanade, en 1890, n'avaient permis à M. Dugast-Matifeux, peu de temps avant sa mort, de tracer d'une main indécise le plan des fondations du donjon rasé par Cambout¹². Cet état des lieux viendra donc compléter ces divers documents, et mieux faire comprendre en même temps l'importance militaire que put avoir ce château au Moyen Âge et jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

Après le démantèlement de 1586, le château et la ville n'étaient plus en état de se défendre. Et pourtant, malgré ses murailles et fortifications rasées, la place présentait par sa situation naturelle tout à fait exceptionnelle, des difficultés sérieuses pour un siège. Les protestants le comprirent et, en 1588, le château était mis relativement en assez bon état par les soins de Colombière, de la Luzerne, son frère et de Despréaux. Ils avaient fait nettoyer les fossés, élever de plusieurs pieds les murailles abattues, et ils pouvaient espérer tenir tête au moins pendant quelque temps à l'armée du duc de Nevers. Néanmoins Montaignu, malgré ces réparations hâtives, n'était plus capable de résister à une armée régulière, et la garnison fut obligée de capituler, le 8 novembre 1588.

Le surlendemain, le duc de Nevers donnait commission au sieur de Vignancourt de procéder à la démolition de tout ce qui restait encore du château et des fortifications de Montaignu. La ville de Nantes, comme en 1581 et 1586, en eut les frais à sa charge, frais "qui s'élevèrent à plus de 2000 écus non compris les ferrements et outils nécessaires à la démolition et plus de deux milliers de poudre". Durant le mois de décembre et pendant le mois de janvier, février et mars 1589, les équipes d'ouvriers dirigés par d'habiles ingénieurs, travaillèrent nuit et jour¹³. Cette fois tout était fini, et il ne resta plus guère du vieux château féodal de Montaignu, que ce que nous y voyons en notre vingtième siècle¹⁴.

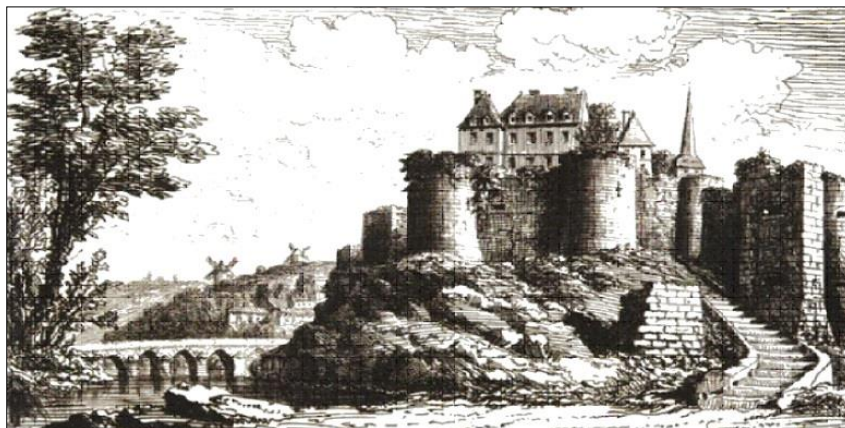
¹⁰ Son fils aîné Claude de la Trémoille adhérait à la Réforme en 1585, et sa fille Charlotte épousait l'année suivante le prince de Condé, qui était avec Henri de Navarre le chef du parti protestant. Par ce mariage, Henri de Bourbon-Condé devint seigneur de Montaignu.

¹¹ François de Cambout, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur de Cambout, Pontchâteau, etc., grand veneur de Bretagne, capitaine du château et de la ville de Nantes, mourut en 1625, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

¹² Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux, 204.

¹³ Histoire civile et religieuse de la ville de Nantes, par Nicolas Travers, t. III, p. 12-14.

¹⁴ Gabriel de La Lande de Machecoul, acquéreur de la baronnie de Montaignu, en 1633, y édifia peu après un château à la moderne. Ce ne fut pas pourtant sans émouvoir la ville de Nantes, ainsi qu'il résulte des observations consignées dans les registres des délibérations de l'ancienne municipalité, qui voulut



Gravure d'Octave de Rochebrune représentant le "[Château de Montaigu](#)" vu du sud vers 1840, avec les ruines subsistant de la démolition de 1586, surmontées du "[corps de logis](#)" et de son pavillon (dit "[des Nourrices](#)") qui furent construits en 1636 par Gabriel de La Lande de Machecoul (au premier plan à droite : les ruines du "[Château-Gaillard](#)" ; à l'arrière-plan : à droite, le clocher de l'ancienne "[église Saint-Jean](#)", et à gauche, le "[pont Saint-Nicolas](#)" et les "[Moulins nantais](#)").

Provision autorisant la visite du Château de Montaigu, 12 novembre 1586¹⁵

Sur ce que le procureur de la cour comparant par M^e Jacques Thibeaudeau, licencié es droicts nous a dit et remontré combien que par cy-devant et dès le mois de novembre mille cinq cents quatre-vingt il aurait été ordonné par la conférence du Fleix et dernier édit de pacification, que le château de cette ville de Montaigu serait démantelé et que hormis ce qui était de principale force tout le surplus du dit château dût demeurer en son entier en cas qu'exécution du dit édit s'en fût ensuivie ; toutefois sur les remontrances depuis faites à Sa Majesté, par très haute et très puissante dame Jeanne de Montmorency, duchesse de Thouars, douairière de la Trémouille et dame de la cour de céans, et sur les considérations de la fidélité de ma dite dame et des grands et signalés bienfaits qui ont été faits à la Couronne par nos feux seigneurs de bonne mémoire les seigneurs de la Trémouille, Sa dite Majesté aurait permis que le dit château demeurant en son entier, en la garde de ma dite dame tutrice et garde noble de nos seigneurs ses enfants et de défunt très haut et très puissant seigneur Messire Louis seigneur de la Trémouille, vivant chevalier de l'ordre du roy notre Sire, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, duc de Thouars, prince de Talmond, comte de Guyennes, Benon et Taillebourg, baron de Sully, Lisle Bouchard, Berrie, Craon, Bonnières, la Possonnière, Rochefort, Mauléon, Saint-Hermine, la Cheze-le-Vicomte et Montaigu, moyennant que ma dite dame présenterait un gentilhomme catholique à Sa dite Majesté pour le commettre à la garde du dit château, ce que ma dite dame aurait fait et présenté à Sa Majesté René Grossin, escuyer, seigneur de Geay, gentilhomme catholique, qui l'aurait eu agréable, et par sa commission et lettres patentes lui aurait donné la garde du dit château, et s'en reposait sa dite Majesté sur la confiance de ma dite dame pour la conserver en son obéissance d'elle et de nos dits seigneurs ses enfants, en

empêcher cette construction, jusqu'à ce que le nouveau seigneur eût donné l'assurance qu'aucune tour ou fortification ne serait relevée.

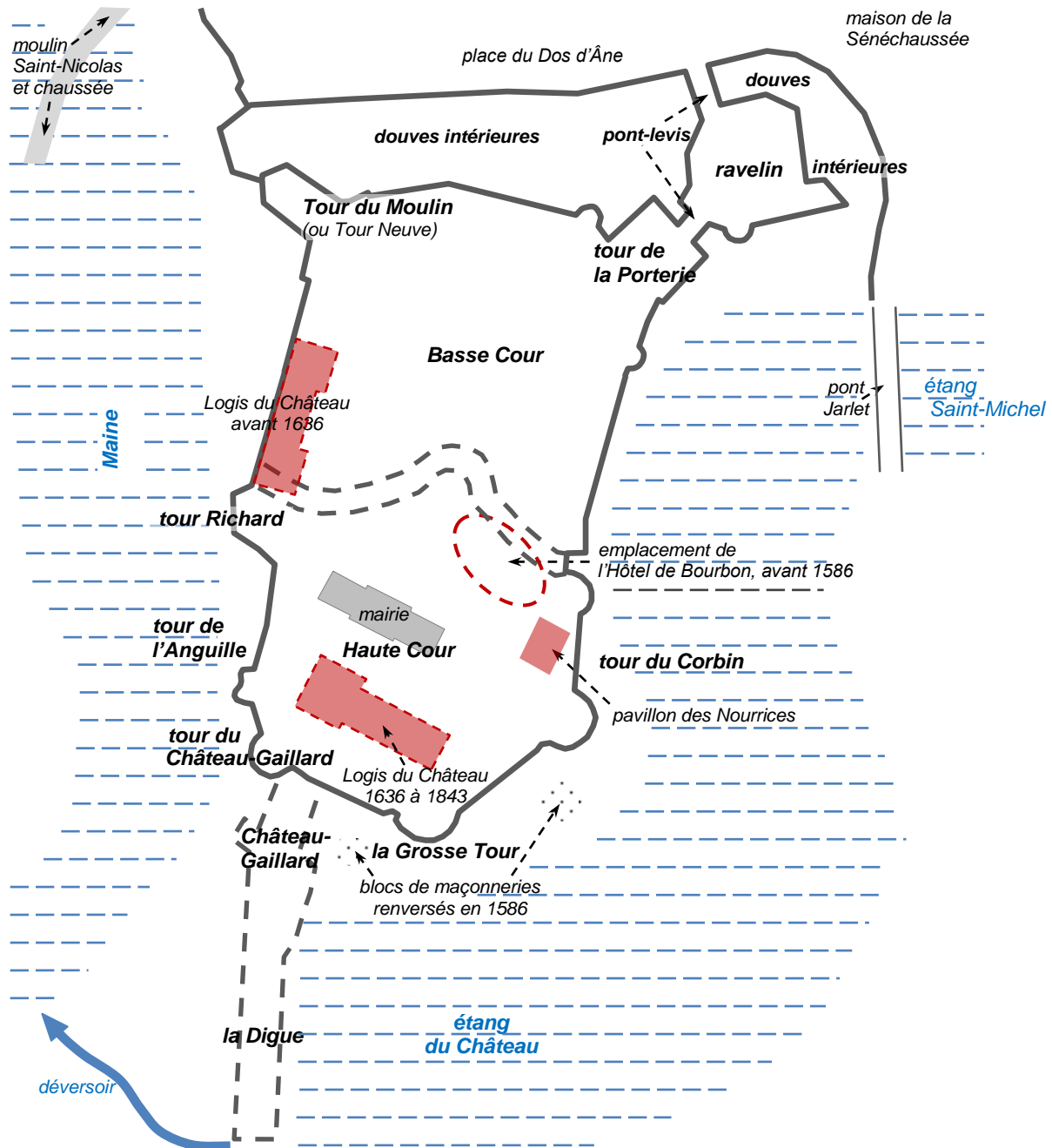
¹⁵ Cette pièce, comprenant les lettres de provision et le procès-verbal de visite, me paraît unique. Suivant une lettre de M. le duc de la Trémouille (18 décembre 1909) elle n'existerait pas au Chartrier de Thouars ; du reste, il en est fait mention, ni à la Bibliothèque Nationale, dans les cartons de M. Marchegay qui avait compulsé les archives de la Trémouille, ni dans les nombreuses notes de M. Dugast-Matifeux, à la Bibliothèque de Nantes. Il y a tout lieu de croire que se trouvant au château même de Montaigu, le titre original ait été détruit lors de l'incendie du château, avec les archives du marquisat, au début des guerres de Vendée. – La présente copie fut prise à Montaigu, en 1767, par M. le chevalier Aubert du Petit-Thouars, quand il vint au château de la Chabotterie demander communication des titres de la noble et très ancienne famille Aubert de la Normandelière et de la Chabotterie, à laquelle il voulait prétendre, sans raison aucune, se rattacher. Ces titres n'ont depuis jamais été rendus, et font partie, avec les autres actes extraits alors des archives de Montaigu concernant les Aubert de Bas-Poitou, du dossier de la Chabotterie, au château du Petit-Thouars (Indre-et-Loire).

laquelle charge et commission le dit seigneur de Geay se serait fidèlement employé par l'espace de deux ans et demi ou environ sans y commettre aucune faute, exaction ni commission sur les sujets de la cour de céans ni autres du pays des environs, gardant toujours fort diligemment le dit château en l'obéissance de Sa dite Majesté sans qu'il en soit venu aucune plainte, faute et inconvénient. Ce néanmoins étant le dit seigneur du Geay suborné et pratiqué par aucun malveillant de ma dite dame et de nos dits seigneurs ses enfants et leurs maisons aurait depuis quatre mois eu et le sixième jour d'août dernier rendu et mis le dit château en mains de noble et puissant François du Cambout, seigneur du dit lieu, Chevalier de l'ordre de Sa dite Majesté, sous faveur et prétexte de quelque commission obtenue et donnée à Paris à cette fin de Sa dite Majesté le vingt-septième de juillet aussi dernier, et lequel dit sieur du Cambout onze jours après son entrée au dit château, soi-disant avoir mandement et commission du roy notre Sire, sans pourtant en vouloir informer le dit procureur et autres officiers de la Cour de céans, a fait procéder par grands nombres de maîtres ingénieurs, entrepreneurs, maçons, charpentiers, pionniers et aides au rasement et ruine totale du dit château, tant en tours, forteresses, prisons que en logis, maisons, écuries, granges, fours, moulins, et même combler les étangs du dit château au très grand préjudice, dommage et intérêt de ma dite dame et nos dits seigneurs ses enfants, et même durant le temps, que ma dite dame était tenue en l'arrêt de la ville de Poitiers comme encore elle est, et sans qu'il soit venu aucun défaut de la dite place ni diminution de l'obéissance et très humbles services qu'elle doit et porte à Sa dite Majesté, par la permission de laquelle ma dite dame aurait par cy-devant fait édifier et construire à grand frais et dépens, ce qui aurait été commencé à démanteler suivant la dite conférence du Fleix et lorsque le dit feu seigneur de Tilly commandait au dit château pour le service de Sa dite Majesté, et outre fait bâtir et construire plusieurs autres choses commodes pour la fortification et garde de la dite place et acheté plusieurs meubles et ustensiles et autres munitions de guerre, comme artillerie, poudres, boulets, plomb, mèches, arquebusades, cuirasses, goudron, souffre, pots, cercles et lances à feu et autres choses servant au dit château que ma dite dame aurait bien et chèrement payées afin que la dite place fût mieux gardée, et conservée en l'obéissance de Sa dite Majesté, à quoi elle n'a oncques manqué ni épargné ses moyens ni de fidélité et obéissance qu'elle devait à Sa Majesté à laquelle elle s'était obligée et soumise par de très grandes et onéreuses charges et conditions, lesquelles elle a inviolablement gardées et observées sans qu'aucun se puisse plaindre de l'ordre qu'elle y avait donnée.

Et d'autant que la charge et devoir du dit procureur est qu'il fasse faire bon et fidèle procès-verbal de la ruine totale du dit château, et comme les dits meubles de guerre et autres ont tous été perdus, soustraits et emportés en divers lieux et par diverses personnes sans qu'il peut donner ordre ni empêchement nous a requis que ayons à nous transporter au lieu ou était le dit château et faire visite de celui-ci en présence de maîtres maçons et charpentiers et permission d'informer de la soustraction des dits meubles de guerre, ustensiles, bois, charpente, grilles, ardoises et autres choses qui étaient au dit château et auparavant les ruines dde celui-ci, pour servir et valoir à ma dite dame contre qui il appartiendra en temps et lieu ce que de raison ; et outre qu'il soit permis au dit procureur de faire visiter avec un sergent ou notaire de la dite cour de céans et de témoins par toutes les maisons des citoyens de cette ville et faubourgs, pour savoir ceux qui auraient retirés et par devers eux quelques meubles, bois et ustensiles du dit château afin de s'en pourvoir contre eux, comme il verra l'avoir à faire et acte lui être donné de son dire et remontrance cy-dessus.

Sur quoi avons octroyé acte au dit procureur de sa déclaration pour lui servir ce que de raison et ordonné que visitation sera faite des ruines du château par des maçons, charpentiers et gens à ce connaissant et fait rapport par eux de ce qu'ils y verront et connaîtront après avoir tait par devant nous de bien et loyalement se comporter, et ce, en présence du dit procureur et de notre lieutenant, d'autant que nous sommes indisposés de façon que nous ne saurions nous transporter au dit château pour les ruines de celui-ci, et outre permis au dit procureur d'informer de la soustraction des dits meubles de guerre, ustensiles bois, charpentes, grilles, ardoises et autres choses qui étaient au dit château et au désir de l'inventaire qui par cy-devant en avait été fait, et autre ensemble de visiter les lieux et maisons en cette ville et faubourgs qu'il avisera, et de faire telle ouverture de portes et fenêtres contre les contredisants, pour savoir s'il y a aucuns des dits meubles retirés en dites maisons pour du tout en être fait procès-verbal et servir à ma dite dame de la Cour de céans et autres qu'il appartiendra en temps et lieu, comme ils verront l'avoir à faire.

Donné et fait à Montaigu, par nous Claude Marbeuf, écuyer, juge Sénéchal de la baronnie et seigneurie du dit lieu, le douzième jour du mois de novembre l'an mil cinq cents quatre-vingt-six, ainsi signé : Marbeuf, sénéchal sus-dit et Chasselou, commis-greffier."



Plan du "Château de Montaigu" après le Démantèlement de 1586
(en rouge, des constructions ultérieures disparues).

Procès-verbal de visite, 21 novembre 1586

Suivant laquelle provision et vingt et unième jour des dits mois et an, le dit procureur nous a produit et présenté, André Proust, âgé de trente cinq ans ou environ, maître entrepreneur et tailleur de pierres, demeurant au village de Longière, paroisse de Saint-Denis-la-Chevasse, Louis Pouët, âgé de trente ans ou environ, maître tailleur de pierres demeurant au village de Longière, paroisse de Saint-Denis, Denis Perraudeau, âgé de trente ans ou environ, aussi maître tailleur de pierres demeurant au village de la Daunière paroisse du dit Saint-Denis, Jean Olluseau, âgé de trente ans ou environ, couvreur d'ardoise, demeurant à la Chamoyrière, paroisse des Brouzils, Jacques Brochard, âgé de cinquante ans ou environ, maître charpentier, demeurant l'Herbergement-Entier, et Jean Gugueneau,

âgé de quarante deux ans ou environ, aussi maître charpentier, demeurant en la ville de Montaigu, aux quels avons fait faire serment de bien et fidèlement faire visitation et rapport des ruines et rasement du dit château et de la perte et dommage de celui-ci en ce qu'ils y connaîtraient ; ce qu'il nous ont juré et promis en présence du dit procureur et de notre lieutenant, et de Marc Thibeaudeau, sergent de la cour de céans, et de Messire René du Tour, prêtre curé des dits Brouzils, et d'Anthoine Parvenault, maître armurier, demeurant en cette dite ville de Montaigu, auxquels avons fait injonction de eux transporter au dit château, attendu qu'il nous est impossible d'y aller par le moyen de notre indisposition et des ruines du dit château, en rapporter la vérité, ce qu'ils ont fait.

Et nous ont rapportés par leurs serments avoir vu par cy-devant et depuis six mois en cela, le dit château en son entier en commandait pour le service du roy notre sire sous l'autorité de Madame de la Cour de céans le sieur Geay avec une garnison de soldats, lequel depuis le dit temps aurait quitté le dit château et y introduit le sieur du Cambout et plusieurs autres gentilshommes et soldats de Bretagne, lesquels auraient procédé et fait procéder par grands nombre de maîtres entrepreneurs, artisans et pionniers du rasement et ruine totale du dit château par sape, par mines et par feu, tellement qu'il ne serait demeuré aucune forteresse et corps de logis en son métier qui n'aurait été renversé et ruiné de fond en comble.

Et ont vu qu'à l'entrée du dit château et dans le premier ravelin y avait un grand pont-levis et portail massif de taille et les murailles renfermant le dit ravelin de dix à douze pieds d'épais à chaux et à sable et une grosse tour carrée couverte d'ardoises appelée la tour de la Porterie, toute sapée dans les fondements et renversées dans les... (fossés ?) vers la dite ville avec la charpente et ardoises plus de demi brûlées et rompues et presque, du tout inutile ; et au second pont-levis ont trouvés les murailles et tours de celui-ci toutes renversées tant dans les douves du dit château que dans le jardin de celui-ci tirant vers l'étang, et les bois et charpentes aussi à demi brûlées et renversées sous les délivres ; et les voûtes des prisons et chambres criminelles les ont vues semblablement minées, comblées et renversées ; et les murailles et tours depuis les dites voûtes jusqu'à la tour Neuve tirant vers la dite ville et faisant un coin du dit château, toutes renversées dans les dehors ; et la dite tour Neuve qui était un bâtiment fort superbe toute à chaux et à sable et d'une grande épaisseur et largeur et à plusieurs chambres et étages, toute minée et renversée tant sur son pied que esd. de la dite ville ; et vers la rivière de la Maine passant au pied du dit château et les bois, charpentes, ardoises et carreaux tous brûlés et renfermés sous les carliers des dites ruines ; et les écuries, granges et moulins étant dans celui-ci aussi ruinés et renversés, et les charpentes et ardoises et tuiles toutes rompues ; et les tours et murailles depuis la dite rivière de la Maine renfermant le dit château et donjon vers ce côté, aussi toutes sapées et renversées tant vers le dit château que vers la dite rivière ; et le dit donjon qui était une haute tour et pyramide couverte d'ardoises avec divers étages et chambres, et les murailles, tours, ponts-levis et forteresses qui renfermaient le dit donjon avec deux fours et un moulin qui étaient au dedans tout foudroyé dans les fossés du dit donjon et les charpentes et ardoises toutes rompues et brisées ; même un puit étant au dit donjon jeté lui-même un pot d'étain plein d'argent vif pour en faire perdre les sources ; et la dite tour Richard qui était d'une pareille étoffe que ladite tour Neuve, toute minée et sappée et renversée tant dans la dite rivière que sur son pied, et les poutres, charpentes, bois, ardoises et carreaux toutes brisées et brûlées ; et les maisons et chambres des officiers, la grande salle, et chambre de la cage de fer, cuisines, boulangeries, fours, tours de l'Anguille et autres tours et fortes murailles baties à machicoulis de chaux et sable vers l'angle, toutes foudroyées, minées et renversées vers la dite rivière de Langlée, et les bois, ardoises, carreaux et autres choses plus qu'à demi brûlées et rompues et renversées sous les dites ruines ; et les deux Grosses tours, savoir celle qui était vers le Château Gaillard et l'autre appelée la tour du Corbin, étant l'une de celles-ci plaines et les deux baties de taille à chaux et sable ; et les autres murailles d'entre les dites tours vers l'étang du dit château aussi bâties à machicoulis toutes ruinées et renversées sauf quelque pans d'une des dites tours qu'on n'aurait pas minée et serait demeurée sur bout, qui est toutefois inutile ; et la tour du dit Château Gaillard, le pont-levis partie de la muraille étant vers le dit étang, et la chaussée de celui-ci qui était voûtée en chaux et sable aussi renversée et ruinée tellement que le dit étang est perdu et gâté et ne retient l'eau qui environnait le dit château d'un côté ; et le portail de Bourbon où il y avait un pont-levis avec deux grosses tours couvertes d'ardoises toutes minées et renversées et les charpentes et ardoises toutes perdues et gâtées et les degrés et escaliers de pierre de taille tous froissés et rompus ; et les deux pignons du dit hôtel de

Bourbon l'un vers le dit portail et l'autre vers la dite tour de Corbin, tous ouverts et renversés tellement qu'on ne sauroit monter en hautes chambres du dit logis, et même une des longères de celui-ci la chapelle et église du dit château toute ruinée et encore sur pilotis de bois, et est à craindre que le dit hôtel s'en ira en bref tout par terre ; et les murailles et tours étant depuis la dite tour de Corbin jusqu'à la dite église aussi renversées par sape à grands carliers dans le dit étang tellement qu'un pignon et côté de la dite église vers le grand autel aurait fort tiré et est aussi à craindre qu'en bref une partie de la dite église ne tombe par terre et même qu'une tour toute plaine étant à la dite église vers le dit étang est à demi ruinée et renversée ; et les murailles et tours depuis la dite église jusqu'aux grandes voûtes et chambres criminelles toutes ruinées et rasées et tombées du côté du dit étang. Et n'y a pour aujourd'hui aucune retraite à couvert, sauf un peu dans le dit hôtel de Bourbon qui s'en va néanmoins tout par terre, au moyen qu'une grande partie de celui-ci est sur pilotis comme dit est et n'y a bois et charpente qui puissent guère servir pour bâtir parce que ce qui reste est à demi brûlé et rompu et a été la plus grande part de ceux-ci employée pour faire les dits pilotis aux dites sapes et embrasement du dit château, avec partie des poudres à canon qui y étaient qu'on mettait dans les dits pilotis.



Le Château de Montaigne vers 2006.

A gauche, l'emplacement du château primitif (haute cour) et, à droite, son extension vers la vieille ville (basse cour).

Et croyent tous les susdits, après avoir bien considérés les dites ruines, y avoir dommage de deux cent mille écus et plus, et que pour la dite somme on ne sauroit remettre le dit château en son entier et comme il était auparavant le dit rasement malgré qu'on s'aidât de pièces et étoffes qui y sont. Et disent que de toutes les pièces d'artillerie munitions de guerre et autres meubles qui y étaient par cy-devant au dit château auparavant la dite ruine de celui-ci n'en avoir vu aucune chose sauf au dit hôtel de Bourbon quelques grilles et chaînes de fer et de mauvais lits et châlits de bois et quelques vieux coffres, tables, buffets à demi rompus et gâtés et autres meubles de ménage tels quels, desquels ils ne voudraient donner soixante écus, sans compter les dites grilles, chaînes de fer et autres ferrures qui peuvent bien valoir deux à trois cents écus ; et quant aux dites artilleries, poudres à canon et autres munitions de guerre, nous a le dit procureur déclaré avoir été inventoriées à le requête de ma dite dame à l'entrée du dit sieur de Geay au dit château, le jour du mois de l'an mille cinq cents quatre-vingt, et depuis à la sortie du dit sieur de Geay et lorsqu'y entra le dit sieur du Cambout qui fut le sixième jour du mois d'août l'an mille cinq cent quatre-vingt-six, recours à ces dits inventaires si mettier est, et finalement le dit sieur du Cambout aurait fait faire inventaire et recollement du précédent sur son département le quatrième jour du mois d'octobre dernier qu'il aurait quitté la dite

place avec ses soldats pionniers et autres, après l'avoir rendue en l'état cy-dessus et aurait délaissé seulement les dits meubles cy-dessus trouvés en la dite salle de Bourbon, de toute laquelle visitation, déclaration et présent procès-verbal avons octroyés acte au dit procureur de la Cour lui ce requiert pour valoir et servir à ma dite dame de la Cour de céans et autres ce qu'il appartiendra en temps et lieu comme ils verront l'avoir à faire, par raison.

Donné et fait par nous sénéchal susdit les jours et ans que dessus ; signé : Marbeuf, Hélié Buor, Thybeaudeau, procureur fiscal, J. Chasselou, commis et greffier."

Alain DE GOUÉ, in *Revue du Bas-Poitou*, 1910, p. 47 à 59.

Albert de Gondi, Maréchal de Retz (1522-1602), eut un rôle déterminant dans le démantèlement de Montaignu en 1586. Homme de guerre, proche conseiller de la reine douairière Catherine de Médicis († 1589), ambassadeur, il était devenu par mariage baron puis comte de Retz. Il multiplia sa vie durant les missions diplomatiques et les combats. Il était devenu en 1573 marquis de Belle-Isle, maréchal de France, gouverneur de Provence, puis de 1578 à 1598 gouverneur en titre de la ville et du château de Nantes, et lieutenant général du roi au pays Nantais. Ces dernières charges l'avaient convaincu de l'absolue nécessité du démantèlement de Montaignu. Malgré les nombreux opposants mais se sachant appuyé par Nantes et toute la Bretagne ("*sans cette chaleur, il m'était impossible le faire exécuter*"), il n'eut de cesse qu'il fût réalisé.

Aux oppositions des La Trémoille et du parti huguenot, peut-être plus fort que jamais dans la noblesse du Bas-Poitou à cette fin du XVI^e siècle, s'en était ajouté un autre : "*Le sieur du Cambout s'était heurté à l'opposition des habitants plus attachés à la seigneurie qu'au roi. Ils avaient été jusqu'à offrir 20 000 écus au sieur de Geay, capitaine de Montaignu, pour obtenir de lui qu'il ne remette pas la place à du Cambout. Geay tint bon et eût été massacré si du Cambout ne l'avait délivré et fait conduire sous bonne escorte à Nantes*". Les habitants de Montaignu craignaient à juste raison que la ruine du château entraînant un déclin de leur ville¹⁶.

Le 21 novembre 1586, le Maréchal de Retz avait enfin obtenu satisfaction et "*Montaignu n'était plus en état de se défendre, sinon par sa situation naturelle*". Pourtant deux ans plus tard, en 1588, les protestants réoccupèrent la ville et le château, ce qui entraîna un nouveau siège, mais ce fut le dernier. Dès le 8 décembre, Montaignu fut repris, les troupes protestantes furent chassées et les fortifications qui avaient été partiellement relevées furent de nouveau détruites.



Mise au jour de la base d'une tour, sur la place de la mairie de Montaignu en septembre 2016¹⁷
(échelle : la taille de l'archéologue est d'environ 1,75 m).

En 2016, des travaux débutèrent sur l'esplanade de la mairie de Montaignu, faisant disparaître la différence de niveau qui jusqu'à cette date marquait encore la séparation entre la "*haute cour*" et la "*basse cour*" du château. Les quelques fouilles faites à cette occasion, mirent au jour la base d'une tour, un reste probable du "*portail de Bourbon*" qui fut de nouveau enterré.

¹⁶ Montéty (Marie-Henriette de), *Albert de Gondi, Maréchal de Retz*, 1953, citations issues des pages 231-233.

¹⁷ Cf. "Avant les travaux, place aux archéologues", *Ouest-France*, éd. Herbiers-Montaignu, 10-11 sept. 2016.